



Fenêtres sur classes

Journal du SNUipp-Guyane

Mai 2013

numéro spécial

Directeur de publication :
Alexandre Dechavanne

Imprimé par nos soins – n°CPPAP 4246D73S-
Prix : 1 Euro

VII^{ème} Congrès

SNUipp FSU Guyane

Sommaire :

P 2 : *Discours d'ouverture*

P 3 : Intervention du Recteur,

P 4, 5 : Histoire du syndicalisme, précarité

P 6 : RGPP en Guyane

P 7 : CHSCT

P 8 : ESPE

P 9 : CAAS, contributions

P 10 : Contributions

P 11 : Elections CS, bureau

P 12 : *Bulletin d'adhésion*

Le 7^{ème} congrès du SNUipp-FSU Guyane, qui s'est tenu les 25 et 26 avril 2013 à l'IUFM, a connu un réel succès auprès de nos collègues. Une centaine de congressistes a participé aux travaux dans une ambiance studieuse et conviviale. Les échanges nombreux et fructueux ont permis l'enrichissement des orientations locales et la rédaction de contributions aux textes nationaux (Congrès de Saint Malo en Juin 2013). Les congressistes ont débattu dans le respect du pluralisme et de la démocratie qui caractérise notre organisation syndicale.

Les objectifs de ce congrès :

- bilan des trois dernières années
- orientations pour les trois prochaines années
- préparation du congrès national de Saint Malo qui se tiendra du 10 au 14 juin
- renouvellement des membres du conseil syndical

Notre congrès départemental a également été l'occasion d'apporter des informations

aux congressistes sur des sujets aussi divers que le CAAS, le CHSCT, l'ADPEP, la future ESPE Guyane. Le Recteur a participé à nos travaux et nous a présenté sa politique éducative pour l'académie. Arnaud Malaisé, secrétaire national du SNUipp FSU, avait fait le déplacement et a présenté aux congressistes le projet de l'ESPE sur le plan national; il est intervenu sur la précarité dans l'éducation nationale. Une présentation de l'histoire du syndicalisme français a été proposée aux participants, permettant ainsi aux collègues de mieux appréhender l'histoire du SNUipp et de la FSU. Christophe Bouchy, secrétaire départemental de la FSU Guyane, est venu faire le constat accablant des effets de la RGPP en Guyane. Ces présentations ont été suivies de riches échanges.

Le SNUipp FSU Guyane a tenu un congrès de qualité qui a permis de définir, ensemble, dans l'échange et le partage, les orientations de la section.

Merci à l'ensemble des participants



Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Bât. F n° 24, cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE

Tél : (05.94) 30.89.84 ou (06.94) 27. 15. 29 Fax : (05.94) 30.51.03

E-mail: snu973@snuipp.fr Site web : <http://973.snuipp.fr>



Je défends mes droits. Je me donne les moyens d'agir.
Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations des adhérents.
66% de la cotisation est déductible de vos impôts.



FSU

J'adhère au SNUipp Guyane!

Bât F, n°24 résidence Mont-Lucas 97300 Cayenne

Tel: 05 94 30 89 84 / 06 94 27 15 29

E-mail: snu973@snuipp.fr Site web: <http://973.snuipp.fr>

SNUipp-Guyane

BAREME DES COTISATIONS 2013 / 2014

Echelon :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instits :			122	124	128	131	134	141	147	158	171
PE :			132	139	146	156	165	177	189	204	219
PE h cl :	165	185	200	215	230	245	260				
NB : plus 10 € pour les directions, spécialisés, ZIL, BD, BDFC											
Demi-cotisation : mi-temps, CLD, CLM, disponibilité, congé parental											

M1, M2	36€
AVS, EVS	48€
Contract	98€

NOM : NOM de jeune fille

Prénom : Tél: 05 Portable: 06

Date de naissance :/...../..... Sexe : M - Fème échelon

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse e-mail :

Lieu d'exercice et de rattachement (établissement et commune) :

.....

Montant de la cotisation :

Je choisis de payer en 1, 2, 3, 4 versements.

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB): cocher les cases (4 maxi): oct nov dec janv
 fev mars avr mai juin

Date :/...../..... Signature :

NE PAS DECOUPER CETTE PARTIE MEME EN CAS DE PAIEMENT PAR CHEQUE

Adhérent 2012/13
 Nouvel adhérent

Instituteur
 PE PES PEHC
 Contractuel
 AVS, EVS
 Master 1 ou 2

Directeur
 Adjoint
 Spécialisé:.....
 IMF
 Conseiller péda
 ZIL/BD (préciser)
 Psychologue

Elémentaire
 Maternelle

A titre définitif
 A titre provisoire

50% 75%
 CLD / CLM
 Disponibilité
 Congé parental

AUTORISATION DE PRELEVEMENT— COTISATIONS SNUipp Guyane

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent avec le créancier.

Sans dénonciation de votre part, l'autorisation de prélèvement sera reconduite automatiquement. A cet effet, vous recevrez une lettre en octobre.

ORGANISME CREANCIER
CCM Crédit populaire Guyanais
93 rue Lallouette 97300 CAYENNE

N° NATIONAL EMETTEUR
471062

TITULAIRE DU COMPTE

Nom: Prénom:

Adresse du débiteur :

COMPTE A DEBITER

Banque _____ Guichet _____ Compte _____ Clé _____

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter (agence bancaire, compte CCP...):

Date et signature du titulaire du compte: